

LA FAMILLE
LEFEBVRE DUPLESSIS
FABER

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

—
1937

CS 90
D798
1937
fol.

LA FAMILLE
LEFEBVRE DUPLESSIS
FABER

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

1937

CS90
D798
1937
fol.

LA FAMILLE

LEFEBVRE DUPLISSIS

FABER

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

1937

LA FAMILLE LEFEBVRE DUPLESSIS FABER

François Lefebvre Duplessis Faber

Dans la " Liste des officiers choisis par le roi pour servir en Canada ", du 17 mars 1687, le premier nom mentionné parmi les capitaines est celui du sieur Duplessis.

Ce Duplessis est François Lefebvre Duplessis Faber, fils de Pierre Lefebvre Duplessis, maître d'hôtel du Roi et gentilhomme servant de Sa Majesté, et de Marguerite Rassade, tous deux de la paroisse de Saint-Jean en Grève de Paris (1).

Le capitaine Duplessis Faber passa dans la Nouvelle-France dans ce même été de 1687, avec ses frères d'armes MM. de Monic, du Creuzel, de Saint-Jean, de Merville, Brouillan, de Langloiserie, Bouillet de la Chassagne, Leverrier, de Mine, de Lusignan, etc, etc, tous capitaines.

Au mois de juillet 1689, M. Duplessis Faber et M. Blaise des Bergères, capitaine dans les troupes de la marine, eurent une altercation qui se termina par un duel. M. des Bergères reçut un coup d'épée assez grave. Tous deux furent arrêtés et emprisonnés. Après une longue enquête, l'affaire vint, le 16 novembre 1689, devant le Conseil Souverain, à Québec. Celui-ci renvoya MM. Duplessis Faber et des Bergères absous de l'accusation formée contre eux pour le duel, mais il condamna M. Duplessis Faber en la somme de six cents livres d'intérêts civils envers M. des Bergères et chacun d'eux en trois livres d'amende, et à aumôner aussi chacun dix livres, moitié à l'Hôtel-Dieu et moitié au Bureau des Pauvres de Québec (2).

(1) L'acte de mariage de François Lefebvre Duplessis le désigne comme fils de Pierre Lefebvre Duplessis, maître d'hôtel du Roi. *L'Etat de la France* publié en la même année 1689, mentionne parmi les maîtres d'hôtel du Roi, le sieur Lefèvre de la Faluère. M. Aegidius Fauteux se demande s'il ne s'agirait pas là du père de notre François Lefebvre Duplessis Faber.

Mgr Tanguay donne comme mère de François Lefebvre Duplessis Faber Marguerite Rassade. Une copie de l'acte de mariage de Duplessis Faber, faite par M. F.-L. Desaulniers, porte Rafari au lieu de Rassade. Une autre copie de cet acte, faite par sir L.-H. Lafontaine et en la possession de M. Aegidius Fauteux, dit Raffart.

(2) M. Aegidius Fauteux a consacré un chapitre de son livre *Le duel au Canada* au duel Duplessis-Faber des Bergères.

M. Duplessis Faber dut prendre part à la défense de Québec attaquée par Phipps en 1690. Nous n'en avons pas toutefois de preuve absolue. M. Duplessis Faber n'ayant pas eu l'occasion de se distinguer, les relations du siège ne font aucune mention de lui.

M. de Frontenac, dans son mémoire à M. de Pontchartrain du 15 octobre 1691, dit de M. Duplessis Faber :

“ Le sieur Duplessis Fabert, ancien capitaine des troupes, vous présente un mémoire de ses services et y joint un placet pour vous supplier de lui faire toucher ses appointements de la présente année 1691, ce qui semble être juste et auquel je vous supplie de faire quelque attention.”

L'année suivante, en 1692, dans le “Rolle des officiers qui servent en Canada”, il est question de M. Duplessis Faber. L'apostille dit de lui : “En 1662, enseigne dans Navarre, ensuite dans le régiment d'Épagny. En 1665, lieutenant dans le régiment d'Arbouville. En 1669, le 15 août, capitaine dans Navarre. En 1687, capitaine en Canada, où il est établi et marié. Attaché au vin, n'est pas bon pour le pays.”

Le 15 octobre 1701, le gouverneur de Callières envoyait au ministre un état des officiers des troupes servant au Canada apostillé de leurs qualités et services. M. François Lefebvre Duplessis Faber est le troisième de la liste. M. de Callières dit de lui :

“ Le sieur Duplessis Fabert, natif de Paris, âgé de 54 ans, a été enseigne dans le régiment de Navarre en 1664, lieutenant dans Darbouville le 30 8bre 1665, capitaine réformé en Candie, dans le régiment de Saint-Vallier, en 1669; capitaine en pied dans le même régiment en 1671 et capitaine en pied en Canada en 1687, où il est marié.”

En 1703, M. de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, proposait de créer une lieutenance de roi dans son gouvernement et il suggérait pour remplir cette charge M. Lefebvre Duplessis Faber. Celui-ci n'était pas du goût de MM. de Vaudreuil et de Beauharnois qui, le 15 novembre 1703, écrivaient au ministre :

“ Le sieur de Crisafy nous a sollicité, Monseigneur, de vous proposer de créer une lieutenance de Roi aux Trois-Rivières pour un officier qui pût le soulager dans les fonctions du gouvernement que S. M. lui a fait la grâce de lui donner et

il vous a nommé les sieurs Duplessis Fabert et des Bergères; ce dernier est nécessaire pour le service du roi au fort Frontenac où il commande et il y a ici de vieux capitaines qui se trouveraient heureux d'avoir un tel poste. Nous vous proposons, Monseigneur, les sieurs de Muy et de la Chassagne, s'ils ne méritaient pas quelque chose de plus."

MM. de Muy et de la Chassagne n'étaient pas plus vieux dans le service que M. Duplessis Faber. Si MM. de Vaudreuil et de Beauharnois laissaient délibérément de côté M. Duplessis Faber c'est qu'il était "trop attaché au vin".

Il dut se résigner à finir sa carrière sans entrer dans l'état-major. M. Duplessis Faber décéda à Montréal le 12 avril 1712.

M. Duplessis Faber fut créé chevalier de Saint-Louis le 14 juin 1712. On peut dire que cet honneur lui arriva comme moutarde après dîner puisqu'il était mort depuis deux mois lorsque le roi songea à l'honorer. Les communications entre la France et le Canada étaient alors si lentes qu'on apprit, à Paris, la mort de M. Duplessis Faber qu'à l'automne de 1712.

M. Duplessis Faber avait épousé deux ans après son arrivée dans la Nouvelle-France, le 7 janvier 1689, à Champlain, Marie-Madeleine Chorel, fille de François Chorel Dorvilliers, sieur de Saint-Romain, et de Marie-Anne Aubuchon.

Madame Duplessis Faber décéda à Montréal, le 21 septembre 1712, cinq mois après son mari.

De leur mariage étaient nés neuf enfants :

1o—François Duplessis Faber, né à Champlain le 11 novembre 1689, le continuateur de la lignée.

2o—Marie-Madeleine Duplessis Faber, née à Montréal le 23 juillet 1691. Elle entra à l'Hôpital général de Québec le 26 juillet 1720 et y fit profession le 4 décembre 1721, sous le nom de Mère des Séraphins. Elle décéda le 16 janvier 1756, à l'âge de 64 ans.

3o—Louise-Madeleine Duplessis Faber née à Québec le 2 juin 1694.

4o—Jacquette-Périnne Duplessis Faber, née à Champlain le 14 juillet 1695. Mariée à Montréal, le 10 juillet 1713, à François Héroult de Saint-Michel, officier des troupes. Elle décéda à Québec le 7 décembre 1725.

5o—Pierre Duplessis Faber, né à Champlain le 18 no-

vembre 1696. Il obtint une enseigne dans les troupes du détachement de la marine servant en Louisiane, et mourut dans ce pays en 1722. Alphonse Duplessis Faber, dans son mémoire de 1777, dit que deux de ses oncles furent massacrés par les Sauvages. Un de ses oncles, François-Antoine Duplessis Faber, fut massacré par les Renards en 1733. Il n'est pas prouvé que Pierre Duplessis Faber fut massacré. Il a pu mourir d'accident en se rendant en Louisiane, et Alphonse Duplessis Faber, intéressé à magnifier sa famille, a pu mettre cette mort accidentelle sur le dos des Sauvages (Note de M. Aegidius Fauteux).

60—Anne-Charlotte Duplessis Faber, née et décédée à Montréal le 18 mars 1699.

70—François-Antoine Duplessis Faber, né à Montréal le 13 juin 1703. Il entra de bonne heure dans les troupes du détachement de la marine. M. Duplessis Faber fut envoyé à la Baie des Puants, en 1731, pour servir sous les ordres de son beau-père, M. Coulon de Villiers. Celui-ci était un officier très brave mais qui manquait peut-être de prudence. Les Renards étaient depuis plusieurs années en lutte avec les Français. Ils s'étaient réfugiés chez les Sakis, au fond de la Baie. M. Coulon de Villiers se décida à les déloger de cet endroit. Le 16 septembre 1733, il se rendait chez les Sakis et leur annonçait que le gouverneur était prêt à leur pardonner à condition qu'ils se rendent à Montréal. Il ajouta que si à une heure indiquée, les Renards ne venaient pas le trouver, il irait les chercher. Les astucieux Renards ne bougèrent pas. M. Coulon de Villiers se dirigea alors vers le fort ennemi avec ses principaux officiers. A peine touchait-il la barrière qu'un coup de fusil tiré par un Sakis renversa son fils. Une décharge générale suivit et M. Coulon de Villiers lui-même, son gendre M. Duplessis Faber, et plusieurs Français furent également tués.

M. Duplessis Faber avait épousé à Montréal, le ... juin 1728, Madeleine Coulon de Villiers, fille de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers et de Angélique Jarret de Verchères.

Il n'y eut qu'un enfant de ce mariage :

Geneviève Duplessis Faber, née à Montréal le 5 novembre 1728 et décédée au même endroit le 22 avril 1729.

Madame veuve Duplessis Faber se remaria, à Montréal, le 30 décembre 1737, à Claude Marin de la Malgue, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, et, encore à

Québec, le 29 juillet 1754, à Joseph Damours de Plaine, veuf de Catherine Boucher de Montbrun.

80—Guillaume-Charles Duplessis Faber, né à Montréal le 15 mars 1705, et décédé au même endroit le 19 mars 1705.

90—Anonyme, né et décédé à Montréal le 11 juin 1708.

François Lefebvre Duplessis Faber fils —

Il naquit à Champlain le 11 novembre 1689.

Dès 1698, François Duplessis Faber, âgé de moins de dix ans, était fait garde marine.

Le 18 avril 1700, son père obtenait pour lui une expectative d'enseigne dans les troupes du détachement de la marine.

Cette enseigne lui fut accordée l'année suivante. Il avait à peine douze ans.

En 1713, M. Duplessis Faber fut pourvu d'une expectative de lieutenant. Son brevet lui fut donné le 12 mai 1714.

Le 31 décembre 1717, M. Duplessis Faber obtenait de servir en Louisiane avec le grade de lieutenant. Mais pour une raison ou pour une autre, il resta ici.

En octobre 1722, M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, écrivait au sujet de M. Duplessis Faber :

“ Il fait les fonctions d'aide-major de la ville de Montréal et il s'en acquitte très bien. Il est de bonne volonté dans le service et a une bonne conduite.”

En avril 1727, la marquise de Vaudreuil, qui était en France, par conséquent en lieu d'aider ses amis du Canada, écrivait au ministre :

“ Le Sr Duplessis Faber, lieutenant, dont le mémoire des services de feu son père et des siens est ci-joint, est un des bons officiers qu'il y ait dans la colonie, tant par la valeur dont il a donné des preuves dans toutes les circonstances où il s'est trouvé, fort au fait du service, capable de négociations, de commander dans des postes et de s'acquitter dignement des commissions qu'on lui confiera; il mériterait, Monseigneur, une des compagnies vacantes par préférence à bien d'autres ou du moins une expectative de capitaine.”

Le ministre accorda tout de suite la demande de madame de Vaudreuil et, le 11 avril 1727, le roi signait le brevet qui accordait une compagnie à M. Duplessis Faber.

En 1732, il avait été question de la nomination d'un major des troupes pour la Louisiane. M. Duplessis Faber essaya de se faire donner cette charge. Mais, probablement pour ne pas augmenter les dépenses, on décida de ne pas la créer. M. Duplessis Faber voulut se faire donner la croix de Saint-Louis comme dédommagement, mais il ne réussit pas.

Entre 1734 et 1740, on transmettait au ministre de la marine, chargé des intérêts de la Nouvelle-France, l'apostille suivante sur M. Duplessis Faber :

“ Duplessis Faber : 45 à 50 ans. Homme particulier, a de l'esprit, peu d'amis.”

Un peu plus tard, M. Duplessis Faber recevait le commandement du fort Saint-Frédéric. Le 2 octobre 1741, M. Hocquart annonçait au ministre que M. Duplessis Faber avait été rappelé du fort Saint-Frédéric et remplacé par M. de Contrecoeur.

En avril 1742, le roi accordait la croix de Saint-Louis à M. Duplessis Faber.

Le 24 mars 1744, M. Duplessis Faber était interdit pour trois mois, par ordre du roi lui-même. Il avait manqué à la discipline en refusant main-forte pour l'exécution d'un décret de prise de corps contre le fameux docteur Sylvain (1).

En 1745, M. Duplessis Faber remplaçait M. de Céloron comme commandant à Niagara.

Le gouverneur de Beauharnois écrivait au comte de Maurepas, le 28 octobre 1746, que la garnison du fort Niagara se composait dans le moment de M. Duplessis Faber, capitaine, de M. de Contrecoeur, lieutenant, de M. de Boulassery, chevalier de Gannes, enseigne, de M. Duplessis jeune, enseigne, de quatre sergents et de trente-trois soldats dont deux étaient canonniers.

En novembre 1747, M. de Boishébert, faisant la nomenclature des officiers qui commandaient dans les postes, écrivait de M. Duplessis Faber :

“ M. Duplessis, capitaine, commandant à Niagara, où il est tombé malade de fatigue avec de mauvais vivres ayant manqué de viande fraîche, les Tonnontouans ne lui en apportant plus, sa santé étant fort altérée a été obligé de demander à descendre pour se rétablir. C'est un bon officier qui s'est

(1) Tout cet incident a été raconté par M. Aegidius Fauteux dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXIII, p. 363.

fort bien soutenu parmi cette nation dans un temps bien critique; on ne se peut compter sur rien de bien solide quoique ils ayent paru toujours s'accommoder fort bien avec les Français nous doutons à présent de leur fidélité, le sieur de Joncaire qui a résidé si longtemps avec eux étant tombé malade dangereusement ne nous donne guère de leurs nouvelles à présent, ils ne sont pas descendus à Montréal et il y avait de leurs gens dans les partis qui ont frappé sur nous cette année."

Au printemps de 1756, M. Duplessis Faber était encore commandant au fort Niagara.

Le 17 mars 1756, M. Duplessis Faber était nommé major de Montréal. Il remplaçait M. de Noyan.

Lorsque, en août 1758, le général Bradstreet avec 3,000 hommes vint mettre le siège devant le fort Frontenac, M. de Noyan dépêcha un courrier au gouverneur de Vaudreuil pour obtenir des secours. Celui-ci décida de lui envoyer 1,500 miliciens sous les ordres de M. Duplessis Faber (1).

Le sieur de C., dans ses caustiques *Mémoires*, écrit à ce sujet:

"Cependant, à l'arrivée du courrier qui annonçait que les ennemis paraissaient devant Frontenac, l'alarme fut à Montréal; on battit la générale, et M. de Vaudreuil donna différents ordres qui sentaient l'irrésolution de son esprit; il y eut une brigue pour le commandement de 1,500 hommes de milices, qu'on résolut d'envoyer au secours; enfin le sort tomba sur le sieur Duplessis Faber, major de Montréal, homme d'esprit et d'intelligence, mais décrié par sa mauvaise conduite et son ignorance; le quartier d'assemblée fut à la Chine, où les commandants et les autres se rendirent; en attendant les différents détachements qui devaient former ce corps, on chargea les bateaux de vivres et munitions; et les Canadiens et troupes reçurent pour huit jours de vivres. . .

"La lenteur avec laquelle cet armement se fit, donna tout le temps à M. Bradstreet d'exécuter ce qu'il avait entrepris, et l'on apprit, lorsqu'on n'était encore qu'à deux lieues de la Chine, que le fort était pris.

"M. Duplessis Faber vint camper à la Présentation, en

(1) Le marquis de Montcalm, qui ne perdait jamais une occasion de donner un coup de dent au gouverneur de Vaudreuil, dit dans son *Journal* (p. 439) que M. Duplessis Faber était âgé de 80 ans, lorsqu'il fut chargé d'aller au secours de M. de Noyan. Il avait 69 ans.

attendant les nouveaux ordres du général, où l'on resta pendant quelques jours afin de consommer des vivres, et avoir un motif de dépenses; le munitionnaire n'avoit point été oublié.

“ M. Duplessis reçut enfin l'ordre de détacher de ses troupes pour aller secourir Niagara; le sieur de Montigni, capitaine, eut le commandement de ce secours; ses instructions portaient d'entrer dans ce fort en cas que l'ennemi fit mine de l'assiéger, et dans le cas contraire, de s'en revenir, ou d'aller joindre, s'il le pouvait, le sieur de Lignerie, qui commandait le fort Duquesne; il composa lui-même son détachement, et se chargea de tout ce qu'on voulut lui donner, ou ce qu'on lui permit de prendre; M. de Montigni était laid de visage, mais recommandable par sa valeur; il était brutal et emporté, et d'un intérêt qui lui aurait tout fait sacrifier pour sa fortune; il conduisit donc son détachement et ses marchandises à Niagara; mas il eut soin de lui, et pillà dans les ballots ce qu'il trouva de meilleur et à sa bienséance et fit promptement un voyage avantageux. Pour le sieur Duplessis, il se rendit suivant ses ordres, à Frontenac, et prit les présents pour les Sauvages, dont il ne donna rien . . .

“ Enfin, M. de Vaudreuil se décida à construire deux barques à la place de celles qui étaient brûlées, et par conséquent de rappeler le sieur Duplessis, de Frontenac, et d'y mettre un officier commandant avec une garnison; mais avant, il avait donné ordre au sieur Duplessis de se replier entièrement avec son détachement, ce qu'il exécuta le 26 octobre. . . Il trouva à la Présentation les ordres qui lui ordonnaient de descendre et d'envoyer le sieur chevalier Benoît commander au fort Frontenac, avec un détachement de troupes et de Canadiens; il était envoyé, tant pour protéger les effets et munitions de guerre et de bouche, qui devaient passer dans le pays d'en haut, que pour rétablir ce poste; le sieur Duplessis avait ordre aussi de faire remonter ceux du parti de M. de Montigni à Niagara, qui étaient descendus, et qui étaient en état de faire le voyage, avec ceux qu'on envoyait dans les canots chargés d'effets et de marchandises; de Montigni, à qui cette affaire fut confiée, en agit en homme qui ne s'oubliait pas; il fit descendre ou donna congé à qui ne lui offrit le plus, en sorte que ses injustices furent connues de ceux qui avaient le malheur de ne lui pas plaire, ou de ne pouvoir lui rien donner. Ils débarquèrent sur les grèves les ballots de marchandises

dont ils étaient chargés, attachèrent dessus leur état de charge, et se servirent de leurs bateaux ou canots pour descendre. Alors ce fut une confusion et un vol général; chacun s'appropriâ quelque chose, et cela ne cessa que par le départ des sieurs Duplessis et de Montigni pour Montréal, et du sieur Benoît pour la Présentation."

Après la chute du pays, M. Duplessis Faber passa en France. Il décéda à Rochefort le 20 juillet 1762.

M. Duplessis Faber avait épousé, à Montréal, le 31 décembre 1713, Catherine-Geneviève Le Pelletier, fille de Jean-François-Xavier Le Pelletier et de Geneviève Letendre.

Madame Duplessis Faber décéda à l'Hôpital général de Montréal le 12 août 1773.

De ce mariage naquirent :

1o—François-Marie Duplessis Faber né à Montréal le 20 octobre 1714 et décédé au même endroit le 25 octobre 1714.

2o—Anonyme né et décédé à Montréal le 5 novembre 1715.

3o—Anonyme né et décédé à Montréal le 5 novembre 1715.

4o—Étienne Duplessis Faber né à Montréal le 11 mars 1717 et décédé au même endroit le 15 mars 1717.

5o—Charlotte-Françoise Duplessis Faber née à Montréal le 10 mars 1718 et décédée au même endroit le 14 mai 1718.

6o—François-Hippolyte Duplessis Faber né à Montréal le 6 janvier 1721. Il entra dans les troupes du détachement de la marine avec une expectative d'enseigne en second, en 1739. Il fut fait enseigne en second en 1741, enseigne en pied en 1748, et lieutenant en 1751. M. Duplessis Faber faisait partie de la garnison de Beauséjour lors de la reddition de cette place, en 1755. Il comparut devant le conseil de guerre qui jugea le fameux Vergor et rendit témoignage.

En 1756, 1757 et 1758, M. Duplessis Faber fut employé près de Carillon et de Saint-Frédéric et rendit de bons services. A la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758, il arriva au milieu de l'action avec 80 soldats. M. de Montcalm, dans sa lettre à M. de Vaudreuil, écrite le lendemain même de la bataille, prend la peine de mentionner sa valeur. En 1760, encore lieutenant, M. Duplessis Faber reçut son ordre de retraite avec le grade et les appointements de capitaine réformé, ce qui lui

donnait une pension de 720 livres par année. C'est de ce Duplessis Faber que Carleton écrit, dans son État de la noblesse en 1767: "Duplessis Faber, capitaine en retraite à Tours, 50 ans". Il n'avait alors que 46 ans, mais le gouverneur Carleton écrivait d'après ce qu'on lui avait dit dans l'entourage de l'officier canadien. François-Hippolyte Duplessis Faber décéda à Châteauneuf, en Angoumois, le 1er avril 1778. C'est son frère cadet, Joseph-Alphonse Duplessis Faber qui nous donne ce renseignement dans une lettre qu'il adressait au ministre, de La Rochelle, le 26 avril 1778:

"Permettez-moi d'avoir l'honneur d'informer Votre Grandeur de la perte que je viens de faire de mon frère, Duplessis Faber, capitaine réformé du Canada, dont je suis vivement touché. Il est mort à Châteauneuf, en Angoumois, le 1er du mois d'avril. Il jouissait d'une pension de 720 livres. . ."

D'après M. Aegidius Fauteux, M. Duplessis Faber était marié. M. Fauteux s'appuie, pour établir son affirmation, sur une lettre du ministre à M. Duplessis Faber du 21 juin 1776, où il l'informe qu'il ne peut rendre reversible sur la tête de sa femme la pension de 720 livres dont il jouissait (*Rapport des Archives du Canada*, 1925, I, p. 415).

70—Joseph-Alphonse Duplessis Faber né à Montréal le 29 mars 1722. Comme son frère aîné, il fut officier dans les troupes du détachement de la marine. Ses états de service, d'après M. Aegidius Fauteux, sont les suivants: enseigne à l'île Royale, 1750; enseigne en pied à l'île Royale le 1er avril 1754; lieutenant à l'île Royale le 1er mai 1757. Dans un mémoire qu'il présenta en 1777, à M. de Sartine, ministre et secrétaire d'État de la marine, M. Duplessis Faber exagère singulièrement ses mérites et ses états de service. Ce mémoire a, tout de même, sa place ici:

"Le sieur Duplessis Faber a servi en qualité d'officier dans les troupes de l'île Royale pendant vingt-sept ans; il a fait toutes les guerres du Canada que les généraux lui ont confié des commissions importantes dont il s'est acquitté avec zèle, exactitude et à leur satisfaction ainsi qu'il est établi par l'état de ces services ci-joint, dont Monseigneur est supplié de se faire rendre compte. Il a subi la réforme au port de Rochefort en juin 1764, et n'a point encore obtenu la croix de Saint-Louis que vingt-sept ans de services de guerre semblent lui avoir mérité. Issu de parents qui ont servi dans le nouveau

monde et qui ont été décoré de la croix, il aurait à rougir si ses services ne lui faisaient obtenir la même grâce; il ose l'attendre de vous, Monseigneur, et il ne cessera de former des vœux pour la conservation de vos jours précieux.

“État des services du sieur chevalier Duplessis Faber, ancien officier des troupes de l'île Royale à La Rochelle.

“Le sieur chevalier Duplessis Faber est né en Canada où son père, chevalier de Saint-Louis, était major d'infanterie et de place au gouvernement de Montréal.

“Au mois d'avril 1737, le sieur Duplessis Faber est entré au service dans la compagnie de cadets gardes formée à Montréal et payée par Sa Majesté à l'instar des compagnies entretenues à Brest, Rochefort et Toulon.

“En 1738, M. de Beauharnois lui donna ordre de s'embarquer sur une chaloupe pour porter des rafraîchissements au vaisseau du Roi le *Rubis* qui était en bas du fleuve Saint-Laurent.

“En 1739, le gouverneur lui ordonna de se rendre avec dix de ses camarades au fort Saint-Frédéric pour veiller aux établissements que pouvaient faire les Anglais, voisins du dit fort; il y resta pendant trois ans, après lequel temps, il retourna à Montréal où il tint garnison jusqu'en 1744.

“A cette époque, il eut ordre de partir pour Québec à la tête d'un détachement de milice, qu'il y conduisit heureusement.

“En 1745, il a fait la campagne du fort Sarasto et d'un gros bourg du même nom dans la Nouvelle-York.

“En 1746, il a fait à la tête d'une brigade de milice la campagne de la reddition du fort Kasquagouy, dans le gouvernement de Boston et a été employé à la ruine de quatorze à quine lieues d'habitations, sous les ordres de M. de Vaudreuil.

“En 1747, il a tenu garnison au saut Saint-Louis, village iroquois, où il a été employé tout l'été à aller journellement à la découverte avec les Sauvages pour garantir les campagnes des incursions des Agniers sauvages nos ennemis. Ce fut lui qui donna lieu à la prise de dix-sept de ces sauvages, par la découverte qu'il fit de leurs canots et d'autres choses à leur usage, et par sa vigilance et son exactitude à en porter la nouvelle au gouverneur de Montréal. Cette action lui a mérité

les éloges de tous les chefs de la colonie. Cette récompense, glorieuse sans doute, est la seule qu'il a eue.

“ En 1748, il a été employé à aller à la découverte dans les campagnes voisines de Montréal sous les ordres de MM. de La Corne et Chevalier de La Corne. Il eut ordre, la même année, de se rendre à un camp d'observation, près du lac Saint-François, où il a continuellement été employé à faire des découvertes dans les forêts des environs, sous les ordres de M. de Noyelles, et, à la fin de cette même année, M. de la Galissonnière l'a nommé pour conduire des prisonniers anglais à la Nouvelle-York et travailler à la suite de M. de Ligneris à l'échange des prisonniers français.

“ En 1749, M. le marquis de la Galissonnière qui avait reçu des ordres de la cour lui ordonna de s'embarquer sur le vaisseau du Roi le *Léopard*, commandé par le vicomte d'Aubigny pour se rendre à l'île Royale et y être employé en qualité d'enseigne dans l'une des seize compagnies dont Sa Majesté venait de faire l'augmentation. Il fut reçu le 10 8bre de cette année.

“ En 1750, il fut pourvu d'une lettre de service.

“ En 1751, il eut ordre de M. Desherbiers, gouverneur, de partir à la tête de trente soldats et d'un pareil nombre de matelots pour maintenir le bon ordre dans les ouvrages du Roi, pour la fourniture du charbon de terre dans la garnison. Il s'acquitta de cette commission avec zèle et une attention qui lui méritèrent des éloges; il a fait le service de la garnison de Louisbourg jusques en 1756 qu'il fut détaché pour aller tenir garnison à la Batterie Royale, sous les ordres de M. d'Estimauville.

“ En 1757, il fut rappelé à Louisbourg; la garde des retranchements lui fut confiée, et, la même année, il fut pourvu d'un brevet de lieutenant.

“ En 1758, il fut détaché pour la garde du retranchement de la Pointe Plate, sous les ordres de M. Marin, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne; il ne quitta ce poste qu'après la descente des Anglais; il rentra ensuite à Louisbourg; il a essuyé le siège de cette place en y remplissant avec zèle les devoirs de sa place; il y fut fait prisonnier de guerre et fut conduit en Angleterre où il demeura six mois.

“ En 1759, il eut permission de passer en France sur sa parole; il se rendit à Paris où il reçut ordre de Mgr Berryer, lors ministre de la marine, de se rendre au Havre de Grâce

pour conduire à Rochefort quatre cents hommes de l'île Royale qui sortaient d'Angleterre et avaient débarqué dans ce port; ils arrivèrent à Rochefort le 10 mai 1759.

“ Le sieur Duplessis Faber a fait, depuis cette époque jusqu'au 16 avril 1761, le service du port de Rochefort. Il eut ordre alors de M. le vicomte d'Aubigny, commandant dans le port, de s'embarquer sur la prame du Roi la *Sophie*, à la tête d'un détachement des troupes de l'île Royale. Il a servi pendant quatorze mois sur ce bâtiment.

“ En 1762, il conduisit son détachement à Rochefort, et, le 16 juin de la même année, M. le vicomte d'Aubigny lui donna ordre de partir le 18 pour se rendre à Bordeaux et s'embarquer sur la *Macreuse* pour passer à Saint-Dominique. La lenteur de l'armement l'empêcha de faire le voyage. Il tomba malade de colique néphritique. Malgré cette maladie et l'avis des médecins, il s'embarqua, mais ayant été pris par une tempête à vents contraires, il fut dehors pendant trente-six heures. Le commandant de la flotte fut obligé de relâcher à Royan, en Saintonge, et la maladie du sieur Duplessis Faber empira à tel point qu'il fut forcé de rester à terre. Il demeura à Royan pendant quatre mois qu'il fut malade. Cet événement déranger beaucoup son peu de fortune par les dépenses qu'il lui occasionna. A la fin de l'année, étant assez bien rétabli, il se rendit à Rochefort où il continua de servir jusqu'au 15 juillet 1764 qu'il subit la réforme, ainsi que plusieurs de ses camarades. Après vingt-sept ans passés de services, il n'obtint d'autre récompense qu'une pension de 400 livres, seul revenu qui lui reste aujourd'hui.

“ Tous ses camarades qui ont subi la réforme avec lui ont été depuis décoré de l'ordre de Saint-Louis; ses services ont dû lui mériter la même grâce. Il supplie Monseigneur de Sartine de daigner la lui accorder.

“ La famille du sieur Duplessis Faber a servi dans le Canada depuis l'établissement de la colonie; son grand-père, capitaine au régiment d'Artois, fut choisi pour y passer; il y est mort chevalier de Saint-Louis et commandant des troupes de la colonie; deux de ses oncles y ont été tués au service; son père, mort chevalier de Saint-Louis, à Rochefort, en 1762, y avait servi soixante-deux ans.

“ Son grand-père et son père avaient obtenu successive-

ment du Roi une pension de 300 livres, qu'il s'était flatté de conserver, n'ayant point démerité, d'autant qu'il est honorable de se perpétuer les grâces de son souverain" (1).

M. Duplessis Faber avait pourtant de bons protecteurs, entre autres M. Meulan d'Ablois, frère du ministre de Sartines, et M. de Puysegur. Nous le voyons envoyer placet par-dessus placet au ministre, de 1773 à 1786. Il ne put rien obtenir, et vécut dans la misère, n'ayant d'autre revenu que sa petite pension. Il ne paraît pas que Joseph-Alphonse Duplessis ait été marié.

80—Geneviève-Françoise Duplessis Faber née à Montréal le 8 mai 1723. Elle entre comme pensionnaire chez les soeurs Grises de Montréal le 14 mai 1766.

90—Catherine-Jeanne Duplessis Faber née à Montréal le 1er avril 1724. Mariée, au même endroit, le 25 avril 1753, à Louis-Jean-Baptiste Le Bailly de Bailleurville, cadet à l'aiguillette, fils de Jean-Baptiste Le Bailly et de Jeanne Saulnier. Fait enseigne en second le 17 mars 1756, le sieur de Bailleurville fut presque aussitôt renvoyé du service. La veuve Le Bailly de Bailleurville décéda à Montréal le 13 novembre 1799, et fut inhumée au cimetière de l'Hôpital général des Soeurs Grises.

100—Madeleine Duplessis Faber née à Montréal le 26 juillet 1725. Mariée, à Montréal, le 29 septembre 1766, à Jacques-François Le Gardeur de Croisille de Courtemanche, veuf de Marie-Louise de Saint-Ours. Son acte de mariage lui donne trente-huit ans. Elle avait en réalité quarante-un ans révolus. Ce qui prouve que ce n'est pas d'aujourd'hui que ces dames se rajeunissent lorsqu'elles convolent tard. Madame Le Gardeur de Croisille de Courtemanche décéda à Loches, en Touraine, au cours de l'année 1787. Elle touchait, probablement à titre de veuve d'officier, une pension de 176 livres (Note de M. Aegidius Fauteux).

110—Marie-Madeleine Duplessis Faber née à Montréal le 11 septembre 1729 et décédée au même endroit le 27 janvier 1730.

120—Étienne-André Duplessis Faber né à Montréal le 30 novembre 1730.

(1) *Nova Francia*, vol. VI, p. 241.

APPENDICE

Mémoire pour la défense du Canada par le sieur

Duplessis Faber (15 février 1690)

L'expérience a fait voir qu'il est assez difficile de tirer beaucoup d'avantages d'aller chercher les Iroquois chez eux, outre que ce sont des dépenses très grandes, et des difficultés qui apportent peu de fini à la colonie française, par le peu de progrès que 3000 hommes ont fait sur eux en 1684.

Que si les Senontoans, pour lors, loin d'attaquer comme ils firent les troupes du Roi fussent descendus dans le Canada, ainsi qu'ils devaient faire, ils eussent tout ruiné puisque au-delà de Québec, bien qu'il y fut arrivé seize compagnies qui furent distribuées en plus de 60 lieues de pays, 400 hommes suffisant pour cette expédition, moitié au nord du fleuve, l'autre au sud. La raison que chaque compagnie tenait des deux et trois lieues de pays, aucun fort n'étant fait, elles eussent été défaites l'une après l'autre avant qu'elles eussent pu s'assembler.

Le dégât qu'on a fait aux Sénoutouans de leurs blés d'inde, en 1687, ne les ayant incommodés que très légèrement, pas un n'étant mort de faim, deux flèches suffisant à un Sauvage pour se nourrir de viande tout une année et la pêche ne leur manquant jamais.

La démolition de Catharacouy leur donnera dorénavant la liberté de nous venir harceler dès que la navigation sera libre tout le printemps, l'été et le commencement de l'automne. Ils y viendront par deux endroits, celui par lequel ils sont venus à l'île de Montréal leur étant ouvert. Mais leur plus grand effort se fera par le lac St-Pierre qui les met au milieu du pays, ayant à choisir de monter au Montréal ou de descendre à Québec ce que même ils peuvent exécuter en même temps partageant leur parti qu'on ne doit pas douter qu'il ne soit beaucoup plus fort que celui de 1689, étant de l'intérêt des Anglais et des Flamands de se joindre à eux pour avoir seuls tout le commerce des pelleteries qui est fort considérable puisqu'il en a été embarqué cette année, 1689, pour le compte de la Compagnie du Castor, ou pour

des particuliers, pour plus de deux millions et qu'il en reste presque autant dans le pays ou dans les bois.

Le seul remède pour arrêter l'incursion des barbares Iroquois est de faire construire incessamment à Rochefort douze chaloupes à varangues plates en forme de petits brigantins qu'on enverra en bottes et qui seront montées sur les lieux, sur lesquelles on puisse mettre deux ou quatre petits canons d'une livre de balles et qui portent un peu loin et de bons pierriers de fonte. Il faut qu'elles soient à 8 rames de chaque côté sur lesquelles on montera, sans les officiers deux matelots pour gouverner et conduire la manoeuvre et 30 soldats ayant chacun un gargoussier toujours plein et un fusil de rechange qui restera dans la chambre dans les bancs de laquelle l'on aura grand soin de conserver les poudres et munitions. Il faut aussi à chaque chaloupe 15 à 20 épées emmanchées ou spontons pour défendre l'abordage.

Elles seront employées pendant tout le temps de la navigation, savoir : six à garder le Lac qui est audessus de l'île Perrot, moitié au pied du rapide du nord et l'autre à celui du sud, dans la plus commode anse de laquelle il faut faire un fort pour leurs retraites en cas de tempêtes et pour y aller l'une après l'autre de huit jours en huit jours chercher des vivres et les viandes leur seront données cuites, un peu plus que la ration des soldats qui restent à terre et qui ont quelques douceurs. Il faut à chaque chaloupe un bon canot d'écorce qu'on mettra en travers sur la chaîne bien amarré, pour s'en servir au cas qu'on veuille monter un rapide pour découvrir les ennemis ou pour mettre à terre s'il était besoin d'aller après eux.

Lorsqu'elles découvriront les ennemis, elles fuiront devant eux sans tirer un coup, non avec tant de précipitation qu'elles ne leur donnent espérance d'être jointes, mais seulement pour les attirer au milieu du lac et lorsqu'elles y verront les canots des Sauvages engagés, elles les chargeront. Il n'est pas mal aisé de voir que de leurs petites pièces et pierriers, elles en couleront autant à fonds qu'elles en toucheront et qu'il est difficile qu'un homme nage des trois ou quatre lieues. La même chose feront celles qui seront destinées, pour la garde du Lac St-Pierre qui se porteront aux embouchures des rivières qui se déchargent du lac St-Sacrement ou de Cham-

plain dans celui-là, et prendront des vivres et autres choses nécessaires dans les forts de St-François et Sorel qui sont à deux lieues des dites embouchures. (1)

*Interrogatoire de François-Hypolite Lefebvre Duplessis
Faber dans le procès contre MM. de Vergor et de
Villeray (Québec, 27 septembre 1757)*

L'an mil sept cent cinquante sept le vingt sept septembre deux heures de relevée nous Christophe de Sabrevois Ecuyer Sieur de Sermonville Capitaine Aide Major de la Ville et Gouvernement de Montréal, Commissaire en cette partie nommé par Commission de Monsieur le Marquis de Vaudreuil Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Toute la Nouvelle France, terre et pays de la Louisiane en date du seize de ce présent mois pour l'Instruction qui est à faire du procès ordonné par Sa Majesté, par lettres dattés à Versailles le Vingt février mil sept cents cinquante six, estre fait à Mrs de Vergor et Villeray comme commandans en mil sept cents cinquante cinq, aux Forts de Beauséjour et de Gasparaux et des officiers, Soldats et Tous autres de la garnison des dits deux forts pour le fait de leur Reddition, aux anglais.

Nous sommes Transportés, accompagné de M. Christophe hilarion Dulaurent notaire Royal en la prévosté de cette ville de Québec, Commis Greffier en cette partie par Commissions particulières, en date du Vingt quatre de ce présent mois, de Monsieur de Longueuil chevalier de L'Ordre Royal et Militaire de St. Louis Lieutenant de Roy Commandant au dit Québec, en la Maison et demeure de la Veuve Brassard size rue des pauvres de cette ville, en une chambre de la ditte Maison ou est détenu et gardé prisonnier à défaut de place aux prisons Royaux de cette ditte ville, M. François Hypolite Lefebvre Ecuyer, Sieur Duplessis Fabert Lieutenant d'Infanterie détaché de la Marine, garnison de cette ville, ou estant En Execution des ordres susdattés, nous aurions fait amener pardevant nous dit Commissaires le dit Sieur Duplessis Faber par un des sergens de cette garnison l'un de ceux préposés à sa garde, et auquel dit Sieur

(1) Archives de la province de Québec.

Duplessis faber après luy avoir fait faire sermens entre nos mains de dire vérités, Avons procédé à son Interrogatoire ainsy qu'il suit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

A dit se nomme françois hypolite Lefebvre Ecuier Sieur Duplessis fabert Lieutenant dans les troupes du détachement de la Marine en ce pays garnison de cette ville âgé de Trente sept ans demurant actuellement Chez la Veuve Brassard rue des pauvres de cette ville.

Interrogé s'il scait pour quelle raison il est détenu prisonnier.

A dit scavoir qu'il scait avoir esté arrêté pour raison de la Reddition de la place de Beauséjour en Execution des ordres de la Cour.

Interrogé s'il n'estoit pas en garnison à Beauséjour lors de la Reddition de cette place. A dit qu'il y avoir près d'un an qu'il y Etoit.

Interrogé s'il avoit eu avis de la Marche des Ennemis avant qu'ils vinsent.

A dit n'en avoir eu connaissance que le jour de l'arrivée des d. Ennemis, Que M. de Vergor les envoya avertir qu'un Cadien venoit de lui dire que les Ennemis paroisoient en flotte.

Interrogé s'il a Esté fait quelques mouvemens pour s'opposer à la descente de l'Ennemi.

A dit qu'on n'a pu s'opposer à la descente des Ennemis attendu qu'ils avoient fait leur descente sous le canon de leur fort à Mégagoueche qui est de l'autre costé de la Rivière.

Interrogé s'il a esté fait des sorties pour empescher l'approche des Ennemis.

A dit que le Lendemain de la descente des Ennemis à leur fort il a connoissance que M. de Vergor a Envoyé un détachement de soldats et accadiens au pont à Buot pour s'opposer au passage de la Rivière du dit Pont à Buot où ils se sont battus, et qu'il a ouï dire que presque Tous les Cadiens ayant abandonné les officiers qui les commandoient, ils avoient esté obligés de cacher quelques petites pièces de canons qu'ils avoient, dans le bois, et Eux de se replier au fort.; Que luy qui Répond demanda à M. de Vergor pour aller luy même pour secourir le dit pont à Buot, que M. de

Vergor luy ayant donné cent hommes presque Tous Cadiens il partit à leur Teste pour s'y rendre, Et au moment d'entrer dans le Bois il Rencontra le nommé Champigny soldat de la garnison qui luy aprit que le pont à Buot estoit pris que les officiers et soldats et Cadiens s'en retournoient au nord par le fonds du Lac. Que la dessus luy qui répond pris le parti de fausser sa Route et de gagner la bute Amirande pour Tacher de descouvrir la manoeuvre des anglais; Qu'a un arpent ou deux il fit halte pour ramasser son Monde, qu'alors il fut Le plus surpris du Monde de se Trouver seulement avec sept ou huit soldats et deux Cadiens, Tous le reste ayant pris la fuite; Que ne se sentant plus de forces pour rester dans le dit Endroit, il prit le parti de passer à la butte à Royer ou il fit mettre le feu à Toutes les Maisons et granges qui auraient pû servir d'azile aux anglais et qu'il se rendit au fort ou il rendit compte à M. le Commandant de Sa Mission.

Interrogé quels ont été les attaques des Ennemis pendant Le dit Siège.

A dit que les Ennemis ont commencé à Etablir une Batterie de Mortiers dans la Nuit et qu'au jour ils ont commencé par jeter quelques bombes dans le fort Et ont continué à Bombarder pendant cinq jours. Que le Cinquième jour il tomba une bombe sur une cachematte située à la gauche en entrant par la porte du fort qui estoit celle que l'on comptoit estre la plus à l'abri que cette bombe tua quatre personnes et en blessa plusieurs autres; que cela occasionna un grand murmure entre les Cadiens qui vouloient Tous s'en aller et abandonner le fort.

Interrogé qu'elles ont esté les raisons qui les ont obligé à capituler et à rendre la place.

A dit que les Raisons qui ont obligé à capituler Les Murmures des Casdiens qui estoient Tous résolus de décamper et ayant deux jours devant Tiré le Couteau sur un factionnaire pour se faire un passage, avec la situation du fort qui estoit en Mauvaise situation et le Manque d'Eau dans le fort, que Toutes ces raisons ont obligé M. le Commandant à Tenir un Conseil de Guerre ou il fut délibéré qu'on capitulerait.

Interrogé s'il n'a rien de plus à dire pour sa justification.

A dit que Non.

Et plus avant n'a été Interrogé.

Lecture à luy faite du présent Interrogatoire a dit que ses réponses contiennent vérité, y a persisté et a signé avec nous et Led. Greffier commis.

Duplessis Fabert Fils. Sermonville du Laurent, QQ)

Duplessis Fabert Fils.

Sermonville

Du Laurent,

Commis Greffier. (1)

*Mémoire de Joseph Alphonse Duplessis Faber
au ministre de Sartine (1777)*

Monseigneur

Le Sr Duplessis Faber a servi en qualité d'officier dans les troupes de l'isle Royale pendant 27 ans; Il a fait toutes les Guerres du Canada ou les Généraux lui ont toujours confié des commissions importantes dont il s'est acquitté avec zèle, exactitude et à leur satisfaction ainsy qu'il est etably par l'Etat de ses services cy joint, dont Monseigneur, est supplié de se faire rendre compte. Il a subi la Réforme au Port de Rochefort en Juin 1764, et n'a point encore obtenu la Croix de St Louis que 27 ans de services en tems de Guerre semblent lui avoir mérité; Issû de Parents qui ont servi dans le nouveau monde et qui ont été décorés de la Croix, Il aurait à rougir si ses services ne lui faisaient obtenir la même Grace; il ose l'attendre de vous, Monseigneur, et Il ne cessera de former des voeux pour la conservation de vos jours pretieux.

Etat des services du Sr Chevalier Duplessis-Faber ancien officier des troupes de l'Isle Royale à la Rochelle.

Le Sr Chevalier Du Plessis faber est né en Canada ou son Père Chevalier de St Louis était major d'infanterie et de place au Gouvernement de Montréal.

Au mois d'avril 1737 le Sr Defaber est entré au service dans la Compagnie de Cadet garde formée à Montréal et payée par sa Majesté à l'instar des Compagnies entretenues à Brest Rochefort et Toulon.

(1) Archives de la province de Québec.

En 1738, M. De Beauharnois lui donna ordre de s'embarquer sur une chaloupe pour porter des rafraichissements au vaisseau du Roy Le Rubis qui etait au bas du fleuve St Laurent.

En 1739, le Gouverneur lui ordonna de se rendre avec 19 de ses camarades du fort St frederic, pour veiller aux etablissemens que pouvaient faire les Anglais voisins dudit fort; Il y est resté pendant trois ans après lequel temps il retourna à Montréal ou il tint garnison jusques en 1744).

A cette époque il eut ordre de partir pour Québec à la tête d'un détachement de Milice, qu'il conduisit heureusement.

En 1745 il a fait la campagne du fort *Sarasteau* et d'un gros Bourg du même nom dans la nouvelle York.

En 1746 il à fait à la tête d'une Brigade de milice la campagne de la reddition du fort Kasquogouy dans le Gouvernement de Boston et a été employé à la riune de 14 à 15 lieuës d'habitations sous les ordres de M. De Vaudreüil.

En 1747 il a tenu garnison au *Saut St Louis Village* Iroquois / ou il a été employé tout l'été à aller journellement à la découverte avec les sauvages pour garantir les campagnes des incursions des *hanniers* sauvages nos ennemis ce fut lui qui donna lieu à la prise de 17 de ces sauvages, par la decouverte qu'il fit de leurs cannots et d'autres choses à leur usage, et par sa vigilance et son Exactitude à en porter la nouvelle au Gouverneur de Montréal; cette action lui a merite les eloges de tous les chefs de la colonie; cette récompse glorieuse sans doute, est la seule qu'il a eu.

En 1748, il a été employé à aller à la découverte dans les campagnes voisines de Montréal sous les ordres de M. M. De la Corne et Chevalier de la Corne. Il eut ordre la même année de se rendre a un camp d'observation près du lac St françois ou il à continuellement été employé à faire des découvertes dans les forets des environs sous les ordres de M. De Noyel et à la fin de cette même année, M. le Mis De la Galissoniere l'a nommé pour conduire des prisonniers anglois à la nouvelle York et travailler à la suite de M. D'elignerie a l'échange des prisonniers françois.

En 1749 M. Le Mis de la Galissoniere qui avait reçu les ordres de la Cour lui ordonna de s'embarquer sur le vaisseau du Roy le Leopard commandé par M. le vicomte d'Aubigny pour se rendre à l'isle Royale et y être employé en

qualité d'enseigne dans l'une des seize compagnies dont sa Majesté venait de faire l'augmentation. Il fut reçu le 8^{bre} de cette année.

En 1750 il fut pourvu d'une lettre de service.

En 1751, il eut ordre de M. Deserbiers Gouverneur de partir à la tête de 30 soldats et d'un pareil nombre de matelots pour maintenir le bon ordre dans les ouvrages du Roi pour la fourniture du charbon de terre dans la garnison. Il s'acquitta de cette commission avec un zele et une attention qui lui meriterent des Eloges, il a fait le service de la garnison de Louisbourg jusques en 1756 quil fut détaché pour aller tenir garnison a la batterie Royale sous les ordres de M. d'Estimouville.

En 1757 il fut rappelé à Louisbourg la garde des retranchements lui fut confiée et la même année, il fut pourvu d'un brevet de lieutenant.

En 1758 il fut détaché pour la garde du retranchement de la Pointe Plate sous les ordres de M. Marin lieutenant colonel du regiment de Bourgogne; il ne quitta le poste qu'après la descente des anglois; il rentra ensuite à Louisbourg, il à éssuyé le siège de cette place en y remplissant avec zele les devoirs de sa place; il y fut fait prisonnier de guerre et fut conduit en Angleterre ou il demeura six mois.

En 1759 il eut permission de passer en France sur sa parole Il se rendit à Paris ou il reçut ordre de Mgr Berrier lors Ministre de la marine de se rendre au havre de Grace pour conduire à Rochefort 400 hommes des troupes de l'isle Royale qui sortaient d'Angleterre et avaient débarqués dans ce port; ils arriverent à Rochefort le 10 may 1759.

Le Sr du Plessis faber a fait depuis cette epoqe jusqu'au 16 avril 1761, Le service du port de Rochefort. Il eut ordre alors de M. le Vicomte d'aubigny commandant dans le port de s'embarquer sur la Prame du Roy la sophie à la tête d'un détachement des troupes de l'isle Royale il a servi pendant 14 mois sur ce batiment.

En 1762, il conduisit son detache^{ment} à Rochefort et le 16 Juin de la même année M. le vicomte d'Aubigny lui donna ordre de partir le 18 pour se rendre à Bourdeaux et s'embarquer sur la Macreuse pour passer à St-Domingue, la lenteur de l'armement l'empêcha de faire le voyage. Il tomba malade

de colique néfrétique, malgré cette maladie et l'avis des médecins il s'embarqua, mais ayant été pris par une tempête à vents contraires il fut dehors pendant 36 heures, le commandant de la flotte fut obligé de relacher à Royan en Saintonge et la maladie du Sr De faber empira à tel point qu'il fut forcé de rester à terre. Il demeura à Royan pendant 4 mois qu'il fut malade et cet événement déranger beaucoup son peu de fortune par les dépenses qu'il lui occasionna à la fin de l'année étant assés bien retabli Il se rendit à Rochefort ou il continua de servir. Jusqu'au 15 Juillet 1764 qu'il subit la reforme ainsy que plusieurs de ses camarades après 27 ans passé de service il n'obtint d'autre recompense qu'une pension de 400 l. seul revenu qui lui reste aujourd'huy.

Tous ses camarades qui ont subi la reforme avec lui ont été depuis décoré de l'ordre de St-Louis; ses services ont dû lui meriter la même grace, il supplie Monseigneur de Sartine de daigner la lui accorder.

La famille du Sr Defaber a servi dans le Canada depuis l'établissement de la Colonie son grand pere capitaine au regiment d'Artois fut choisy pour y passer; il y est mort chevalier de St Louis et commandant des troupes de la colonie. Deux de ses oncles y ont été tués au service, son père mort chevalier de St Louis à Rochefort en 1762 y avait servy 62 ans.

Son grand pere et son pere avaient obtenu successivement du Roi une Jension de 300 l. qu'il s'était flatté de conserver n'ayant point demerité, d'autant qu'il est honorable de se perpetuer les graces de son souverain. (1)

(1) *Nova Francia*, vol. VI, p. 241.